

## **Point de situation du 30 mai 2020**

A l'issue d'une première phase de trois semaines de déconfinement, la tendance sanitaire présente des indicateurs favorables qui ont permis au département de passer en zone « verte ».

La situation épidémiologique dans les Hauts-de-France, avec 13 348 cas confirmés au 29 mai, voit en effet les prises en charge de cas COVID par les établissements hospitaliers continuer leur diminution. La tendance départementale est à la baisse des nouveaux cas de personnes contaminées admises en milieu hospitalier avec 133 patients pris en charge au 29 mai. 401 résidents en EPHAD et structures d'accueil des personnes âgées sont atteints du COVID. Au total à ce jour, 215 décès en milieu hospitalier et 102 en EPHAD et structures d'accueil pour personnes âgées sont à déplorer.

A la suite de l'allocution du Premier ministre ce jeudi 28 mai, le déconfinement se poursuit dans une deuxième étape engagée à compter du 2 juin. Pendant une période de 3 semaines, la reprise de nombreuses activités pourra être engagée dans de multiples pans de la vie socio-économique. Un décret réglementaire sera publié et traduira ces évolutions dans un nouveau cadre juridique d'ici le 2 juin. Ainsi, la prochaine étape du déconfinement est fixée au 22 juin pour une réévaluation de la situation sanitaire.

Il vous est possible de trouver le support de présentation du Gouvernement qui détaille les principales évolutions du déconfinement au lien suivant :

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/05/presentation\\_-\\_2eme\\_etape\\_du\\_plan\\_de\\_deconfinement\\_-\\_28.05.2020.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/05/presentation_-_2eme_etape_du_plan_de_deconfinement_-_28.05.2020.pdf)

Ainsi, pourront rouvrir dès ce week-end, les parcs et jardins.

Il convient néanmoins de rester vigilant et de continuer de respecter les règles sanitaires et le port du masque dès que la situation l'exige. Cette vigilance maximale doit plus particulièrement être appliquée par les personnes vulnérables et celles qui les entourent. Notre civisme demeurera le meilleur moyen de prévenir tout rebond épidémique.

Vous trouverez ci-dessous des éléments plus détaillés sur différents points :

### **1. Afin de garantir et de faciliter l'accès aux consultations et tests du Covid-19 pour toutes les personnes qui en auraient besoin, une campagne de consultations et de tests a été organisée depuis le mardi 26 mai dans plusieurs villes de la Somme.**

Dans la période de déconfinement engagée depuis le 11 mai et alors que les contacts sociaux reprennent progressivement, cette campagne consiste à proposer à la population de bénéficier d'une consultation médicale et d'un test de dépistage du Covid-19, réalisés gratuitement, sur place, sans rendez-vous ni ordonnance.

Cette démarche consiste à aller au contact des populations, notamment les plus éloignées du système de soins, pour réduire les inégalités et les difficultés que peuvent rencontrer des habitants pour accéder à un médecin traitant et à un test. En outre, elle permet de répondre aux questions que se pose la population sur le Covid-19. En allant au contact des populations, cette démarche s'inscrit plus largement dans la stratégie du Projet régional de santé 2018-2028.

Cette campagne permet ainsi de mieux identifier les possibles chaînes de transmission du virus et de mettre en place les mesures adaptées en matière de prise en charge médicale et d'isolement.

L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France met ainsi en place sur le terrain, en lien avec la Préfecture de la Somme, la Caisse primaire d'assurance maladie, le Centre hospitalier universitaire d'Amiens, le Service d'incendie et de secours de la Somme et les communes, des centres Covid-19

mobiles et temporaires dans les villes d'**Amiens** (les 26, 27 et 28 mai), d'**Abbeville** (les 4 et 5 juin) et de **Ham** (le 3 juin).

Les deux centres installés à Amiens ont permis de réaliser 671 tests dont 1 seul est à ce stade positif. Ces résultats confortent le constat d'une réduction de la circulation du virus dans le département. L'installation de deux nouveaux centres ces prochains jours, à Abbeville et à Ham, permettra de consolider ces résultats.

**2. La reprise dans les écoles suit une tendance croissante, aussi bien en nombre d'établissements qu'en nombre d'élèves accueillis. Cette reprise va continuer de s'étendre à d'autres niveaux d'enseignement.**

Si 58% des écoles ont été ouvertes dans le département pour la première semaine du déconfinement, 77 % d'entre elles l'étaient au 26 mai. Ces écoles accueillent aujourd'hui 6 665 élèves ce qui représente près de 8 fois plus d'enfants que le 12 mai. Cette reprise progressive, puisque près de 46 000 élèves doivent retourner sur les bancs des écoles dans la Somme, permet un respect des règles sanitaires prévues par les protocoles.

A compter du 2 juin, toutes les écoles devront assurer un accueil systématique des élèves, au moins une partie de la semaine. La réouverture des collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels va s'accélérer.

**3. Toutes les communes du département sont dotées en masques pour leurs habitants : les livraisons et distributions engagées dès le 11 mai continueront dans les prochains jours et les prochaines semaines.**

Grâce à l'initiative du Conseil régional, l'ensemble des habitants du département sera doté *a minima* d'un masque. Depuis le 9 mai, plusieurs vagues de livraisons ont pu être réalisées dans 675 communes du département par l'intermédiaire de la gendarmerie qui en assure la répartition auprès des maires. Des livraisons complémentaires seront réalisées dans les prochaines semaines.

Les masques commandés via la commande groupée portée par le Conseil départemental ont fait l'objet d'une première livraison à la gendarmerie cette semaine. Dans les prochains jours, la gendarmerie réceptionnera de nouvelles livraisons qui permettront de distribuer ces masques auprès des maires la semaine prochaine. Pour rappel, cette commande permettra de distribuer 448 000 masques. Il est possible pour les communes qui ne l'auraient pas encore fait de bénéficier de cette commande groupée en prenant l'attache des services du Conseil départemental (par mail : [commande.masques@somme.fr](mailto:commande.masques@somme.fr) ; par téléphone : 03 22 71 81 71).

**Les services de la préfecture ont pu s'assurer qu'aucune commune du département n'était dépourvue de masques pour sa population.** Cette sécurité garantie par l'État a déjà donné lieu à la livraison de plus de 4600 masques à 6 communes du département. Je rappelle ainsi qu'il est possible de saisir les services de la préfecture pour bénéficier de cette aide (par mail : [pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr) ; par tel : 03 22 97 80 80).

Pour rappel, les maires sont chargés de la distribution des masques auprès des habitants. La gendarmerie assure à cet égard la répartition des commandes du Conseil régional, du Conseil départemental et de l'État auprès des maires : elle réceptionne les livraisons en un point unique dans le département et les répartit dans les communes.

**4. L'État soutient financièrement les collectivités territoriales pour faire face à la crise sanitaire.**

Afin de soutenir l'action des collectivités territoriales pendant la période d'urgence sanitaire, plusieurs leviers ont été mobilisés :

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, une visibilité sur le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été apportée aux collectivités. La mobilisation des services de l'État a permis d'informer les collectivités du montant de DGF dont elles bénéficieront en 2020 dès le début du mois d'avril. Cette dotation est la principale dotation de l'État aux collectivités locales. Au niveau national, elle s'élève à 27 milliards d'euros. Pour la Somme, l'enveloppe dévolue aux communes et aux

établissements publics de coopération intercommunale passe de plus de 161 millions en 2019 à plus de 162 millions en 2020 soit une hausse de 0,8%. La majorité des communes (397 soit 51% des communes) connaissent ainsi une hausse de DGF pour l'année 2020.

S'agissant de l'**investissement**, les principales subventions à l'investissement sont en cours de notification pour un montant de plus de 19,6 millions d'euros. Les avances et acomptes seront effectués rapidement, sur demande des collectivités, afin que la mobilisation des crédits leur permette de payer dans les meilleurs délais les entreprises.

Des mesures de **soutien à la trésorerie** des collectivités sont intervenues en complément des modalités habituelles de financement (facilitation des avances sur le versement du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, avances sur les versements fiscaux).

Enfin, un **dispositif d'écoute et de suivi** est réalisé par les services de la préfecture, des sous-préfectures et de la direction départementale des finances publiques au profit des collectivités en difficulté pour un accompagnement adapté.

#### **5. La reprise des offices religieux s'organise progressivement dans le respect des règles sanitaires et sans poser de difficulté.**

Dans sa décision du 18 mai, le Conseil d'État a rappelé que la liberté de culte est une liberté fondamentale dont une composante essentielle est le droit de participer collectivement à des cérémonies, en particulier dans les lieux de culte. Elle doit être conciliée avec l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de la santé. Aussi, les établissements de culte ont été autorisés à recevoir du public dans le respect des règles sanitaires dès le 23 mai.

Dans ce contexte, les responsables des cultes ont été contactés le samedi 23 mai par la préfecture afin de préparer les modalités de la reprise des cultes en présence du public. Si certains offices ont ainsi pu être organisés dès le week-end dernier, chaque culte organise une reprise progressive en fonction des contraintes spatiales avec lesquelles il doit concilier le respect des règles sanitaires.

#### **6. La cellule de suivi de la crise sanitaire installée en préfecture a permis d'accompagner un grand nombre d'acteurs du département et maintient son écoute pour la seconde phase du déconfinement.**

Depuis le 17 mars, la préfecture a en effet reçu de nombreuses demandes : plus de 2900 appels et 2100 mails ont été reçus.

En outre, les services de la préfecture ont pris l'initiative de contacter de nombreux acteurs du département pour les accompagner dans les périodes de confinement et de déconfinement. Plus de 900 entreprises ont ainsi été contactées pour s'assurer de leur suivi. Les maires de la Somme ont tous été contactés à 6 reprises depuis le début du confinement.